



**Formation en distanciel pour l'obtention de la qualité de
« garde particulier assermenté » au sein d'un organisme HLM**

29 & 30 JUIN 2021

L'assermentation judiciaire de certains personnels des organismes HLM a montré son intérêt pour **la régulation des troubles et incivilités** portant atteinte au patrimoine et à la tranquillité résidentielle.

Pour acquérir **la qualité de « garde particulier assermenté »**, les personnels concernés doivent suivre une **formation obligatoire et réglementée** de 10h sur un jour et demi.

C'est cette formation que Sur&tis propose en distanciel selon le **programme** défini par l'arrêté interministériel du 30 août 2006 qui comprend trois chapitres :

- 1 - Notions juridiques de base**
- 2 - Droits et devoirs du garde particulier**
- 3 - Déontologie et techniques d'intervention**

La formation se déroule à distance avec un groupe de stagiaires de taille réduite. Un dossier documentaire reprenant l'essentiel des contenus de formation est envoyé aux personnes inscrites une semaine avant la formation. Chaque stagiaire doit être installé dans un lieu calme avec un ordinateur par personne. Des informations techniques plus précises seront adressées en temps voulu aux stagiaires inscrits.

Le **coût de la formation** par stagiaire est de 720 €/HT

Pour tout renseignement complémentaire :

- Concernant les aspects administratifs : kheira.zahraoui@suretis.com - 06 74 35 61 23
- Concernant les aspects pédagogiques : severine.thiry@suretis.com - 07 50 15 77 58

Pour procéder à votre inscription veuillez remplir le bulletin ci-joint.